

Démission du DG de l'APEJ : Quand Mohamed Salia transforme son département en officine de promotion des copains-copines

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

750

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Grande interview Malikilé /
Choguel Kokala Maiga (2^{ème} partie)**

**« Le CNSP a fait un hold-up sur
le combat du peuple malien. »**



CNT : Disqualifié à revendiquer le statut et les compétences de l'assemblée nationale du Mali

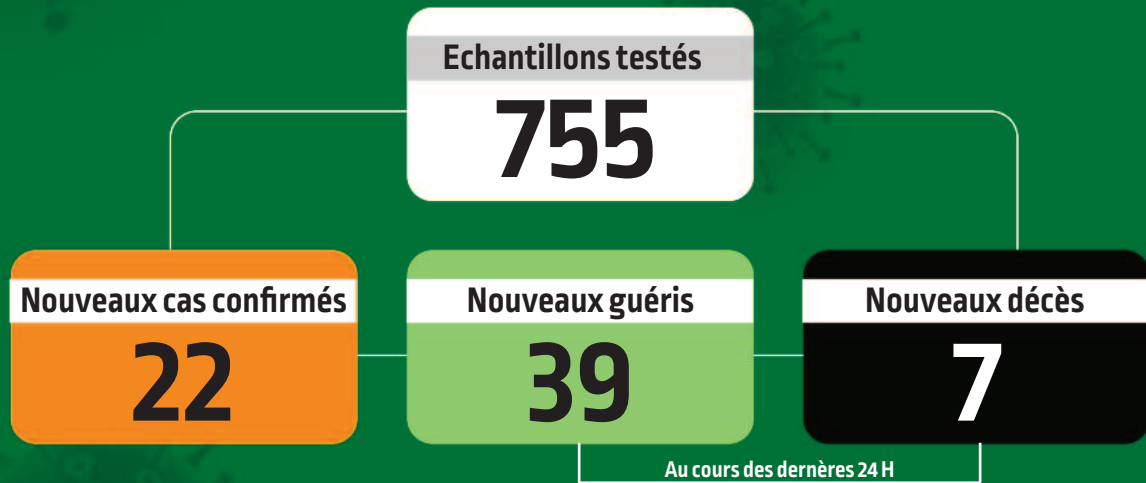


Escroquerie à grande échelle : Un cadre de la BIM-Sa sous mandat de dépôt !

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au Mardi 15 décembre 2020



Bilan global de la situation du Covid 19 à ce jour



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Une	Grande interview Malikilé / Choguel Kokala Maiga (2ème partie) : « Le CNSP a fait un hold-up sur le combat du peuple malien. »	P.4
Brèves	Audience à la MINUSMA : Rencontre entre le Chef de la MINUSMA et le Général François LECOINTRE	P.12
	Mali : Le règlement intérieur du CNT adopté à l'unanimité (officiel) ¹²	P.12
	Axe Gao - Labezanga : 3 blessés dans l'attaque d'un bus de transport en commun	P.12
	Festival panafricain de la cotonnade : Les enjeux de la transformation locale	P.13
	Chouala Bayaya Haidara écorche Mahmoud Dicko : "Les militaires nous ont fait voir de toutes les couleurs. Leur erreur c'est de se laisser guider par un imam qui gagne sa vie de la politique "	P.13
	Lutte contre le terrorisme : Les FAMA tiennent Boulikessi	P.14
	COVID-19 : Faisons nôtres les mesures de lutte contre la pandémie	P.14
	Ansongo : La colère monte chez les habitants	P.14
Actualité	Démission du DG de l'APEJ : Quand Mohamed Salia transforme son département en officine de promotion des copains-copines	P.20
	Escroquerie à grande échelle : Un cadre de la BIM-Sa sous mandat de dépôt !	P.21
	Deux ordres de virements de la MINUSMA et de Islamic Relief	P.22
	Formation en analyse statistique : Les agents de l'ONEF outillés !	P.22
Politique	CNT : Disqualifié à revendiquer le statut et les compétences de l'assemblée nationale du Mali	P.23
	3ème congrès du parti YELEMA : Mara part, Dr Youssouf DIAWARA s'installe	P.24
Culture & société	Parc des SOFAS à Dogodouma : La ministre Konaré ressuscite l'espoir de sa réhabilitation	P.27
	Drame post-mortem : Deux familles, deux décès et trois enterrements	P.28
International	Algérie : Première apparition publique du président Tebboune depuis près de deux mois	P.29
	Côte d'Ivoire : Henri Konan Bédié annonce la fin du CNT et appelle à un dialogue national	P.30
Sport	Foot africain : Une Assemblée générale de la CAF avec l'ombre d'Ahmad	P.31



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Grande interview Malikilé / Choguel Kokala Maiga (2^{ème} partie) : « Le CNSP a fait un hold-up sur le combat du peuple malien. »

Moctar Sow Malikilé : L'insécurité gagne du terrain aussi bien à Bamako qu'à l'intérieur du Mali comme l'illustrent les multiples braquages à Bamako et l'affaire de Farabougou. Qu'en dites-vous ?

Dr Choguel K Maiga : Vous savez lorsque les militaires nous ont dit que la classe politique est discréditée, que c'est elle qui est responsable de l'échec de la démocratie et du désordre qu'il y a dans le pays, nous leur avons dit de faire beaucoup attention. Les discours de la rue ne peuvent pas tenir lieu du message des responsables à leur niveau. Je leur dis d'abord eux, ils sont des colonels, ils donnent des ordres aux généraux, ils nomment des généraux. Pourquoi ? C'est parce que qu'ils sont l'aile politique du changement au sein de l'armée. C'est parce qu'ils sont dans des respon-

sabilités politiques qu'ils peuvent se permettre de donner des ordres, nommer ou enlever les généraux. Donc, vouloir discréditer la politique, c'est parce qu'ils ne comprennent rien de ce pourquoi ils sont là. Le discours de la rue ne peut pas tenir lieu de message d'un dirigeant qui sait pourquoi il est en place.

Deuxièmement, faire croire que c'est en militarisant les institutions, qu'il y aura la sécurité, c'est une erreur grave, j'allais dire de la mystification. Je leur ai rappelé qu'en 1991, on avait un général président de la République un général ministre de la défense, un général ministre de l'administration et de la sécurité, il y a eu un coup d'État contre eux. De 92 à 2002, il n'y avait pas de généraux ni à la défense, ni à la sécurité ni à la présidence de la République, il n'y a pas eu de coup d'État. En 2012, il y avait un général à la présidence, un général à la défense et un général à l'administration

territoriale, un général à la sécurité, mais il y a eu un coup d'État. En 2020, il y avait un général à la défense, un général à la sécurité, il y a eu un coup d'État. Donc, ces mythes-là, ces messages qui consistent à dire il faut des militaires pour qu'il n'y ait pas de coup d'État, c'est de la mystification et puis c'est des discours de la rue. Quand on est à un certain niveau de responsabilité, on ne tient pas ce genre de discours. Sauf si on ne comprend pas pourquoi on est là.

Troisièmement, faire croire que c'est parce que la classe politique a échoué qu'il y a le désordre au Mali, mais, le désordre le plus frappant, le plus affligent, c'est l'insécurité. Mais, la sécurité, ce sont les militaires qui le gèrent. L'outil de défense et sa gestion, c'est le domaine réservé du président de la République et des militaires. Le gouvernement n'en discute même pas. Moi, j'ai été dans le gouvernement



par deux fois, on n'a jamais discuté des questions de défense et de sécurité en conseil des ministres. A la limite quand il y a des budgets on en discute, mais ce sont des domaines exclusivement réservés au président et aux militaires. Donc, s'il y a un échec, c'est président et les chefs militaires. Souvent, même le ministre de la défense n'est pas au courant de certaines actions. Donc s'il y a un échec ce sont les militaires aussi. D'abord les militaires. Les gens disent qu'il y en a qui fuient le terrain, qu'ils ne se battent pas. Mais, est-ce que de là, nous on va conclure que c'est parce que les militaires ont échoué que nous allons chercher des cuisiniers, des tailleurs, des chirurgiens, des enseignants pour aller faire la guerre ? Ce n'est pas parce qu'il y a ce discours sans discernement qui dit que parce que c'est la classe politique qui a échoué que les militaires vont remplacer les politiques. Ce n'est pas parce que les militaires ont échoué sur le front qu'on va chercher, comme je l'ai dit, de maçons, des tailleurs des ingénieurs pour aller faire la guerre. Ce n'est pas parce que les maçons qui construisent votre maison font mal le travail que vous allez chercher des chanteurs, des rasta man, des professeurs d'université des ingénieurs des eaux et forêts pour venir construire votre maison. Vous cherchez parmi ces maçons ceux qui sont bons et au besoin vous les formez. Donc, il faut faire la même chose avec les militaires, la même chose avec

la classe politique. Donc, faire croire que c'est parce que la classe politique a échoué que les militaires vont venir s'installer dans les postes de responsabilité, c'est être complètement ignorant de la vocation de chacun. Et ce qui est affligeant, ce que la situation sécuritaire qui a été le principal levain pour fermenter la mobilisation populaire, continue de s'aggraver. Maintenant ce n'est plus les gens qu'on braque, c'est dans les familles qu'on rentre pour tuer les gens, c'est dans les familles qu'on rentre pour enlever les femmes, c'est dans les familles qu'on rentre pour prendre leurs animaux. Et maintenant on vient jusqu'à Bamako, dans les banques et à Niono tout près, on tue les gens dans les champs. Pendant ce moment, ceux dont la vocation, dont

la mission confiée par la nation est de les sécuriser et de les protéger, qui n'ont tiré leur légitimité que c'est parce qu'ils ont les armes et qu'ils ont pu parachever le travail du M5, comme ils l'ont dit eux-mêmes viennent s'installer dans les bureaux et rentrer dans les jeux d'intrigues politiques pour nous ramener les vieux chevaux de retour qui se sont battus corps et âme jusqu'à la dernière goutte des sueurs de leurs fronts contre le changement. C'est eux qui viennent faire les donneurs de leçon, c'est avec eux qu'ils font des combinaisons de nuit et de jour. Moi je pense qu'ils sont sur la mauvaise voie. Les questions sécuritaires ne peuvent pas être résolues comme cela. Les questions de sécurités sont des questions fondamentalement politiques. Il





faut qu'il y ait une vision politique de comment assurer la sécurité. L'emploi des forces armées et de sécurité ce n'est que la partie mise en œuvre de la politique de sécurité. Et la politique de sécurité et défense c'est une question politique et elle n'est pas une question de défense. Le militaire naturellement participe à son élaboration, mais c'est d'abord et avant tout une question politique. Celui qui ne comprend pas cela veut dire qu'il ne sait pas comment un État fonctionne. Donc, aujourd'hui, c'est pourquoi on est sorti de la mission classique de l'armée. Les dirigeants de la transition qui sont dans des hautes fonctions politiques,

qui, au lieu d'utiliser les relations, l'expérience des hommes politiques ont eux-mêmes pour élaborer une bonne politique de défense et de sécurité, ils sont dans des combinaisons à Bamako avec, généralement des gens très peu recommandables de la société et de la classe politique. Justement, la classe politique qu'ils condamnent et la moins recommandable, c'est avec elle qu'ils sont en train de travailler.

Moctar Sow Malikilé : La Covid-19 fait des ravages. Êtes-vous satisfait de la gestion que fait le gouvernement de cette pandémie ?

Dr Choguel K Maiga : C'est une question qui est difficile pour toutes les nations. Même celles qui sont bien gérées, à fortiori le Mali. Mais ma conviction c'est que la mauvaise gestion qui gangrène l'ensemble des secteurs de la vie de notre société n'épargne pas non plus le domaine de la santé et particulièrement la question de la gestion de la Covid. Je ne voudrais pas, en rajouter aux difficultés du gouvernement. Surtout que c'est une question difficile à gérer même pour les pays les mieux organisés. Mais en tout état de cause, lorsqu'on ne peut pas gérer les questions les plus élémentaires de sécurisation des banques, de sécurisation des paysans qui sont dans leurs champs, il ne faut pas être surpris qu'une situation aussi compliquée que même les grands pays ont des difficultés pour le gérer, que chez nous les gens soient dans les gesticulations, avec des conférences destinées essentiellement à ceux qui ne comprennent pas grand-chose. Ou bien on va au marché distribuer des masques quand on sait que le masque est pour 3 heures de temps. Vous donnez un masque à quelqu'un au marché et amenez les caméras, pour faire illusion. Honnêtement, je pense qu'il faut arrêter ces choses-là. C'est du tape-à-l'œil. C'est exactement ce que l'ancien régime a continué à faire,



en nous annonçant des centaines de milliards destinés à la lutte contre la Covid et dont on n'a pas constaté l'effet. Ou bien en nous montrant des hélicoptères en épave bien peints, en nous disant que l'armée est entrain d'être équipée. Je pense que ces gesticulations médiatiques-là, il vaut mieux les laisser parce que ça n'apporte rien du tout. Ce sont des méthodes qu'on a connues, mais on comprend quand on sait que des gens n'ont pas grand-chose à dire ou à faire, ils sont obligés d'aller se montrer un peu devant les caméras. Parce que c'était tout à fait ridicule de donner un masque à quelqu'un dans un marché et 3 heures après le masque ne sert plus à rien. Et après ?

Moctar Sow Malikilé : Revenons au M5 et au CNT : Y êtes-vous représenté ? Si non que pensez-vous de la présence de ceux qui se réclament de votre mouvement ?

Dr Choguel K Maiga : Je pense que le M5 a été suffisamment claire pour dire que c'est le Comité Stratégique, l'organe politique du M5 qui parle en son nom. On ne peut pas en douter parce ce que c'est le Comité Stratégique qui a été reçu à Kati. C'est le Comité Stratégique qui a été invité dans les différentes manifestations. Le Comité Stratégique a été très claire. Le M5 n'a pas de représentant au sein du CNT. Le CNT a été installé en violation de la charte de la transition et des décrets qui l'instituent. Une fois que le CNT est installé en violation de tous ces textes, le M5 ne rentre pas en violation de la loi. On n'est pas représenté. Par contre il y a des membres qui ont été dans le M5 qui sont dans le CNT, mais on ne sait pas comment. Ça c'est des décisions personnelles que moi, je respecte, je ne commente pas. Mais, le M5 n'est pas dans le CNT.

Moctar Sow Malikilé : Dans un récent communiqué vous n'avez pas exclu la possibilité d'attaquer en justice la mise en place du CNT. Est-ce de simples menaces ou une réelle option ?

Dr Choguel K Maiga : Vous savez, aujourd'hui nous avons tous les éléments de fond et de forme pour faire annuler ces décrets. Mais nous sommes dans un collectif. C'est une question éminemment politique. Nous avons



annoncé à la suite d'une réunion nos intentions. Nous avons une réunion aujourd'hui et les jours à venir. Nous allons prendre la décision définitive. Nous avons déjà saisi les juristes et nous allons rendre publique la décision définitive que le M5 aura prise. Je dis encore que nous, notre souci de ne pas aller vers une rupture de la transition. Mais, nous insistons pour qu'il y ait une transition de rupture avec l'ancien régime. Et nous allons nous battre pour cela. Dans cette bataille, nous allons utiliser tout l'arsenal juridique, politique, institutionnel et de mobilisation à mettre à la disposition du peuple M5 pour imposer le changement, d'une manière ou d'une autre.

Moctar Sow Malikilé : De nombreux mouvements sociaux sont annoncés ou sont en cours : quelle est votre lecture ?

Dr Choguel K Maiga : Vous savez, les membres du CNSP ont eu le « génie » de se mettre tout le monde sur le dos, en un temps record. L'espoir s'est transformé en désespoir, la légitimité qu'ils avaient s'est transformée en illégitimité. Ils apparaissent aujourd'hui à travers ces nominations indues au gouvernement et au CNT, comme les gens qui ont fait un hold-up sur le combat, le résultat du combat du

malien. Et naturellement aujourd'hui, ils ont non seulement les gens de l'ancien régime qu'ils ont recyclés, la majorité de ceux-ci n'est plus d'accord avec eux, ils ont fait la sédition en les recevant. Certains leur ont même dit qu'il faut garder le pouvoir et écarter le M5, ceux-ci aujourd'hui sont mécontents. Vous avez le M5 qui est la principale force du changement, leur allié naturel, contre lequel ils ont mis tout en œuvre pour être en conflit. On ne sait même pas pourquoi. Vous avez les autres forces sociales qui ont espéré que le changement va améliorer leurs situations, leurs conditions de vie, qui sont aussi désillusionnées. Vous avez l'écrasante majorité de la population qui a espéré qu'il va avoir des améliorations dans le domaine de la sécurité et du bien-être : désillusion. Ce qui fait qu'aujourd'hui, eux-mêmes, ils ont créé les conditions d'une explosion sociale et je ne sais pas comment ils vont gérer. Vous avez une crise économique et financière, vous avez une crise politique, vous avez une crise sécuritaire, vous avez une crise sociale et en face, qu'est-ce que vous avez ? Vous avez des institutions qui ont un déficit criard de compétence, vous avez des institutions qui ont un déficit criard de légitimité, vous avez un déficit criard de savoir-faire.

Mais comment ils vont s'en sortir ? Tout le monde s'interroge. C'est pour cela que je suis convaincu, c'est l'appel que je lance en permanence à ceux qui pensent qu'à travers la baïonnette et le fusil ils vont subjuguier le peuple malien, qu'il faut qu'ils se ressaisissent. Il faut qu'ils infléchissent la trajectoire de la conduite de la transition. S'ils ne le font pas, malgré la bonne foi du M5, malgré eux-mêmes, leurs désirs et leurs souhaits, à un moment donné, d'autres forces vont s'organiser dans la société qui vont être encore plus déterminées que le M5 pour obtenir le vrai changement. Parce que celui que le M5 a souhaité pour lequel il s'est battu a été détourné de ses objectifs. Et donc, le peuple s'organisera pour reprendre son destin en main. Maintenant comment cela va se faire, ça, je ne sais pas.

Moctar Sow Malikilé : Comment vous voyez l'avenir du Mali au regard de tout ce qui se passe en ce moment ? Le M5 est-il toujours dans la logique d'accompagner la Transition ?

Dr Choguel K Maiga : L'appel que je peux lancer, que je dois lancer d'ailleurs de façon pressante aux autorités de la transition, c'est de se ressaisir, de leur dire de revenir aux fondamentaux du combat et du débat politiques. Un pouvoir politique doit être légitime. Quand un pouvoir n'est pas légitime, il ne peut pas avoir de fondements légaux. La légalité c'est la fille de la légitimité. Deuxièmement, quand on fait des textes,

quelque soient les jugements que les autres peuvent porter sur eux, une fois qu'on les adopte, il faut les respecter. Lorsqu'on est dans l'arbitraire en permanence, dans la violation de la loi, dans la violation des consciences, dans la violation de l'éthique, dans la violation des règles morales de notre société, on peut difficilement réussir au bout du compte. Donc, l'appel que je leur lance, c'est de procéder rapidement à une rectification de la trajectoire de la transition. Cette rectification doit se faire dans un partenariat stratégique avec le M5-RFP. Cet appel a été exprimé d'une autre façon, dans un courrier que le M5-RFP a adressé au vice-président de la transition. Où nous avons décliné en quelques points notre conception de ce qui doit être fait pour redonner confiance aux maliens, pour redonner l'espoir aux maliens. Pour que cette situation de confusion, de désespoir, de désenchantement puisse être corrigée. C'est l'appel que je leur lance. Et je leur demande d'écouter ce message. Continuer à ignorer l'existence du M5, ignorer la légalité, continuer à violer les textes qu'ils ont fait prendre eux-mêmes, souvent contre l'avis du M5, ne peut que les conduire à l'impasse. Et quitter l'illusion qu'ils sont neutres. Il n'y a pas de neutralité en politique. On fait des choix, on les explique, on les assume et on demande d'être accompagné par le peuple. Ce qu'ils sont en train de faire n'est pas neutre. C'est une remise en cause du sens même du changement. C'est une remise en cause du processus pour lequel les maliens se sont battus. On

n'a jamais vu dans l'histoire que le changement de régime politique, une fois que le régime a changé est conduit par ceux qui s'y sont opposés, par ceux qui n'ont pas participé au processus du changement. Que le pouvoir soit conquis par les élections, par une révolution, par une succession dynastique, on n'a jamais vu ailleurs ce qui se passe au Mali. C'est contre nature. Et tout ce qui est contre la nature, la nature finit d'une façon ou d'une autre par lui reprendre ses droits. Donc, il faut qu'ils reviennent à la raison. Il faut qu'ils reviennent vers le peuple malien, pour discuter avec le peuple pour définir comment il faut obtenir le changement. Pour que ceux qui sont morts, qu'ils ne soient pas morts pour rien, pour ceux qui se sont battus, qui sont blessés, certains à vie, qu'ils ne soient pas blessés pour rien. Voilà ce que je voulais leur lancer comme message.

Et dire aux militants du M5, de garder l'espoir, de rester mobilisés à l'intérieur et à l'extérieur. A la jeunesse du M5, aux femmes du M5, aux coordinations régionales du M5 et aux coordinations de cercles du M5, de rester éveillés, dans les jours et les semaines à venir, les mots d'ordre éminemment politiques vont leur être adressés par la haute direction du M5.

Moctar Sow Malikilé : Monsieur le président, merci.

Dr Choguel K Maiga : Merci beaucoup.

■ Interview réalisée par Moctar Sow



L'ESSOR



#Sport: La finale de la 23^e édition du Championnat national couplé et celle de la Coupe du Mali de karaté se sont disputées samedi dernier au Pavillon des sports du stade Modibo Keita



À cause de l'insécurité, les agents des services de l'administration du Cercle de Goundam ont verrouillé les portes de la Préfecture et se sont mis à l'abri des menaces quotidiennes des djihadistes présents dans plusieurs villages de la zone



RFI



Plus d'un mois après l'élection du 3 novembre, c'est ce lundi que les grands électeurs se réunissent aux Etats-Unis pour officiellement voter pour le nouveau président, Joe Biden. D'habitude, c'est une formalité, mais cette année, c'est un peu plus compliqué.



Ce lundi se réunit le collège des grands électeurs qui doit formaliser le résultat de l'élection présidentielle. Le président sortant Donald Trump refuse toujours de reconnaître le scrutin. Ce qui n'a pas empêché le président élu Joe Biden de constituer son cabinet. Katherine

Tai, spécialiste du commerce avec la Chine, prend les rênes de la politique commerciale américaine. Un choix stratégique dans la guerre commerciale qui oppose Les Etats-Unis et la Chine.



Dmpa-sc Accelerating Access



#LeSaviezVous

Au #BurkinaFaso, en 2019, selon la 6^e enquête du #PMA2020, le taux de prévalence contraceptive moderne restait faible à 27,3% pour les femmes en âge de procréer et pratiquement 01 femme sur 4 (23,3%) n'avait pas de besoin satisfait en planification familiale. Les grossesses en milieu scolaire sont de plus en plus un fléau ; en témoigne le nombre de 993 cas enregistrés au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans la Région administrative nord-ouest du pays. D'où l'innovation de l'ONG Jhpiego et du Ministère de la santé, d'intégrer la planification familiale, dont l'auto-injection du DMPA-SC, dans le paquet de soins des infirmeries des universités, écoles professionnelles, lycées et collèges de la ville de Dédougou. »

Jeune Afrique



À la tête de la puissante Union nationale des travailleurs du Mali, qui appelle à la grève du 14 au 18 décembre, Yacouba Katilé mène l'offensive sur le front social face aux autorités de la transition. Un combat qui n'est pas exempt d'arrière-pensées politiques, selon ses détracteurs.



Entre 2021 et 2025, le Togo, qui vient d'adopter sa première loi de programmation militaire, va consacrer 722 milliards de F CFA au renforcement des équipements de ses forces armées. Voici, dans le détail, ce que le chef de l'État prévoit d'acquérir.



Gouvernement du Mali

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat SEM Bah N'DAW effectue du 14 au 17 décembre 2020 une tournée qui le conduira à Abidjan en Côte d'Ivoire, à Conakry en Guinée et à Niamey au Niger. SEM Bah N'DAW est invité à prendre part à l'investiture du Président Alassane OUATTARA en Côte d'Ivoire et du Prof. Alpha CONDE en Guinée. Il se rendra ensuite, le 16 décembre, à Niamey au Niger pour une visite d'amitié et de travail sur invitation du Président nigérien SEM Mahamadou ISSOUFOU. Dans toutes ces capitales le Chef de l'Etat rencontrera la Diaspora malienne.



Radio Guintan

*Tonka: l'enseignant enlevé a été relâché. Bonne nouvelle, notre collègue Kalifa Traoré l'enseignant second cycle de Tonka qui avait été enlevé par les bandits en plein cours vient d'être relâché par ses ravisseurs. Alhamdoulillah.



Média A

Presidence du Mali|Koulouba | 11 décembre 2020 | Actualités
Le Chef de l'Etat, SEM Bah N'DAW a reçu en audience, ce vendredi 11 décembre, le Général d'Armée François LECOINTRE, Chef d'Etat-major des Armées françaises. Présent à Bamako dans le cadre du renforcement de la coopération



entre les forces françaises et maliennes dans la lutte contre le terrorisme et dans la perspective du premier anniversaire du Sommet de Pau (en France), tenu le 13 janvier 2020, le Chef d'Etat-major des Armées françaises a jugé important de se rendre dans les pays du Sahel pour faire le bilan, signifier les efforts marqués par l'opération Barkhane et tracer les perspectives de l'engagement français et celui international.

« Je suis venu constater la montée en puissance de la force Takuba qui associe les Armées européennes dans un processus d'appui aux Forces armées maliennes. Je profite pour faire un point d'étape de l'évolution de notre dispositif et féliciter chaleureusement le Général Marc CONRUYT. Depuis qu'il a repris le commandement, la Force Barkhane a obtenu de très beaux résultats contre notre ennemi commun », a souligné le Général LECOINTRE.

Et de signaler : « avec les autorités de la Transition il a été question de tracer des perspectives pour l'avenir d'autant plus qu'une opération militaire doit évoluer dans le temps.



FRANCE 24

L'annonce d'un engagement du Maroc à normaliser ses relations avec Israël et de la reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté marocaine sur le territoire du Sahara occidental a provoqué la colère d'Alger qui fustige des "manoeuvres étrangères" voulant "déstabiliser" le pays.



Bacary Camara

Les hommages pleuvent pour saluer la mémoire du Professeur de philosophie Sekou Fadiala Keita

"Un professeur exemplaire, un modèle, un conseiller, un guide, un homme posé, un sage, telles sont les caractéristiques qu'on pouvait lire et voir dans tes actions et dans ton comportement de tous les jours. J'ai eu la chance d'être son dernier élève en 2005 au lycée Prosper Kamara. Mon choix de filière philosophie est dû à sa qualité de formation au lycée Prosper. Cela a continué jusqu'à l'ENSUP, car j'étais de la promotion 2010 que Mr Keita a formé. Nous avons même organisé notre fête de la promotion chez lui. Nous pouvons que de lui dire merci, merci, merci. Que Dieu console les cœurs attristés et que son âme repose en paix."

Samuel Pérou



Malick Konate

Si quelqu'un a été honnête dans cette lutte... c'est les vieux politiques. Malgré les tentatives... ils sont restés droit...

Kô changement generationnel ? Des jeunes pourris comme ça ? Je suis désolé

Nouhoum Sarr, j'espère que tu ne vas pas cautionner cette mascarade. Tu es l'espoir de beaucoup de jeunes. Ayez le courage de dénoncer... votre CNT est illégal et illégitime. Vous avez violé le décret portant les modalités....

L'AN de Moussa Timbiné installée par les 9 sages de la cour constitutionnelle est 1000fois légitimes et légales que votre CNT nommé par un seul individu, Monsieur Aboubacar Sidick Fomba.



Si je comprends bien... tous ces brouhahas... communiqué par-ci, communiqué par là... était pour ça, Monsieur Aboubacar Sidick Fomba ? Eh Massa !

Aboubacar Sidick Fomba, je ne vois plus tes communiqués hein. Votre CNT est illégal et illégitime. Ayez le courage de le dire... sinon je ne vois pas de différence entre vous et IBK.

C'est quoi cette histoire de l'APEJ ? Mettez moi à jour. Qui veut faire quoi et qui veut devenir quoi ?

Ko Monsieur ni demandeur ni preneur veut être vice-président de quoi ? l'm back

Ammy Baba Cisse

Au lieu de chercher à éteindre le feu sur le plan interne, Bah N'Daw veut aller se balader chez Conde et Ouattara

« L'heure est très grave, ne cédon pas à la théorie de résistance au changement. » Aboubacar Sidick

« Il faut arrêter de critiquer pour voir l'avenir. Le Mali est à la croisée des chemins » Nouhoum Sarr

« Nous nous battons au CNT pour que ceux qui ont volé l'argent des maliens soient jugés »

Nouhoum Sarr

« La lutte de 1991 a été plus hardie que celle de 2020 »

Mamedy Dioula Drame

« Dans ce CNT, nous nous battons pour que justice soit rendue au martyrs. » Nouhoum Sarr

« De quelle légitimité parlez-vous ? Les bourrages des urnes, l'achat des consciences » Nouhoum Sarr

Vous faites une sensibilisation contre le covid19 sans masque, vous aurez raté un grand aspect.

Ceux qui ont regardé le débat animé par le perturbateur Oumar Barou Sidibé pensent que les débatteurs étaient en guerre ou en colère



Audience à la MINUSMA : Rencontre entre le Chef de la MINUSMA et le Général François LECOINTRE



Dans le cadre de l'étape malienne de sa visite au Sahel, le chef d'état-major des armées françaises, le Général d'armée François Lecointre, a été reçu par le Chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh ANNADIF, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Mali. En présence du Général Dennis GYLLENSPORRE, Commandant des Casques bleus, les deux responsables et leurs collaborateurs respectifs ont tenu une réunion afin de discuter l'évolution de la situation au Mali ainsi que la qualité du partenariat opérationnel entre Barkhane et la MINUSMA.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



Axe Gao - Labezanga : 3 blessés dans l'attaque d'un bus de transport en commun

Des hommes armés non identifiés ont attaqué un car de transport en commun sur l'axe Gao-Labezanga, le vendredi 11 décembre 2020. La tentative d'attaque a eu lieu aux environs de 10 heures près du village de Baara. Malgré les coups de fusil pour l'intimider, le conducteur a préféré continuer son chemin au lieu de s'arrêter. Ils ont finalement échappé aux assaillants. On déplore 3 blessés légers, qui ont d'ailleurs tous récupéré et vaquent à leurs préoccupations quotidiennes. Le car en question a quitté Gao et tentait de rallier Labezanga. Quelques heures après et sur le même axe, un autre car de transport

Mali : Le règlement intérieur du CNT adopté à l'unanimité (officiel)



Le règlement intérieur du Conseil national de transition (CNT) a été adopté ce vendredi à l'unanimité lors d'une séance plénière au Centre international des conférences de Bamako (CICB) sous la présidence du Colonel Malick Diaw, a appris Xinhua de sources officielles. Après deux jours de débats, le projet de règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des membres présents par 99 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Le document adopté porte sur l'organisation et le fonctionnement du CNT, la procédure législative, le contrôle parlementaire et sur des dispositions diverses. Il précise aussi que le bureau de l'organe législatif de transition sera composé d'un président, de six vice-présidents, de deux questeurs et de six secrétaires parlementaires. Officiellement mis en place par un décret présidentiel le 3 décembre, le CNT a débuté sa session inaugurale le 5 décembre par l'élection de son président, Colonel Malick Diaw. Mais cette mise en place, notamment le choix de certains de ses 121 membres, fait toujours polémique. Certains d'entre eux ont déjà démissionné, notamment l'imam Oumar Diarra qui est un membre influent du Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP) qui est à la base de la chute du régime du président Ibrahim Boubacar Keïta le 18 août.

Source : Agence de presse Xinhua



en commun (venu cette fois-ci du Niger) a été attaqué près du village de Tassiga. Là aussi le conducteur a préféré aller à la vitesse supérieure au lieu de s'arrêter. Et tout comme le premier, il a pu se sauver et sauver ses passagers. Cette seconde attaque a aussi fait deux blessés légers. Conséquences des coups de fusil, une femme semble avoir perdu le raison. Elle ne parle que des coups de fusil.

Haarifarma Maïga

Festival panafricain de la cotonnade : Les enjeux de la transformation locale



Le Festival panafricain de la cotonnade se tient du 17 au 20 décembre à Kita. Cette 4^{ème} édition a pour thème « L'enjeu de la transformation locale du coton ». Elle intervient dans un contexte très particulier : la Covid-19, des prix d'achat peu attractifs et les coûts élevés des intrants. Ce qui a eu raison de la production cotonnière malienne, qui a largement baissé cette année. Les superficies emblavées ne devraient pas dépasser 170 000 hectares, contre 735 000 lors de la dernière campagne.

Moins de 2% du coton malien est transformé localement, grâce à l'artisanat et à la Compagnie malienne du textile (COMATEX) de Ségou, à 240 km de la capitale. Partant de ce constat, la 4^{ème} édition du Festival panafricain de la cotonnade veut promouvoir la transformation locale comme alternative au chômage et pour réduire l'immigration irrégulière. C'est une initiative de l'Association des jeunes pour la valorisation du coton (AJVC) et du gouvernement malien. « L'enjeu de la transformation locale est très important, au regard du prix du coton sur le marché international que nous ne maîtrisons pas. Il faut vendre une partie du coton transformée en tissus pour plus de revenus, plus d'emplois et moins d'immigration. Cela impactera aussi les recettes de l'État avec les impôts et les taxes », explique Abdel Rahamane Sy, Président de l'AJVC.

La 4^{ème} édition du festival se déroule dans un contexte de crise pour le secteur cotonnier. Plusieurs localités ont refusé la culture du coton à cause de prix d'achat peu attractifs. La campagne 2020 – 2021 devrait enregistrer une chute d'environ 77%, avec 310 000 balles produites contre 1,35 million en 2019 – 2020, selon le département américain de l'agriculture (USDA). Mais les producteurs du cercle de Kita, dans la région de Kayes, n'ont pas baissé les bras. Selon les organisateurs du festival, la zone est aujourd'hui à « 75, voire 80%, dans l'atteinte de ses objectifs en termes de production ». C'est ce qui explique le choix de Kita pour abriter le Festival panafricain de la cotonnade. « Nous avons organisé cet événement pour promouvoir tous les acteurs évoluant dans la chaîne de valeurs de la filière coton. Les travailleurs qui évoluent dans ce secteur n'arrivent pas à avoir d'événements appropriés pour cela », poursuit Abdel Rahamane Sy. C'est pourquoi une foire de 40 à 50 stands pour les acteurs locaux sera organisée en marge du festival.

Boubacar Diallo

Source : Journal du Mali

Chouala Bayaya Haidara écorche Mahmoud Dicko : “Les militaires nous ont fait voir de toutes les couleurs. Leur erreur c’est de se laisser guider par un imam qui gagne sa vie de la politique”



Si l'imam Mahmoud DICKO est qualifié "d'éclairé, de sage, de respecté" par ses admirateurs de la CMAS, il fait l'objet de plusieurs critiques ces derniers jours. En plus de certains jeunes du M5-RFP, le prêcheur Chouala Bayaya HAIDARA s'en est violemment pris à l'imam DICKO qu'il a qualifié de "Muawiya" le vendredi 11 Décembre dernier. « J'ai voulu garder du respect envers ces leaders religieux mais j'ai compris que ce n'est pas possible ... ce sont des gens qui ont fait de la religion une source d'enrichissement, de grandeur, mais ce sont des gens qui détruisent la religion à travers leurs mauvaises pratiques... Ce sont des choses, impensables et inimaginables qui se produisent aujourd'hui dans notre pays », a déclaré Chouala BAYAHA HAIDARA qui a commencé d'abord dans ces critiques à jeter les fleurs aux militaires qui sont au front notamment dans les régions du Nord. " Les militaires nous ont montré de toutes les couleurs. Il est incompréhensible qu'un militaire armé lorgne le pouvoir en temps de guerre. Nous serons des traîtres devant Dieu si nous nous taisons sur ces faits. D'ailleurs tout Malien, tout leader religieux qui se tait sur ces pratiques des militaires à savoir la conquête du pouvoir, la création des postes, a trahi la patrie", a déclaré Chouala BAYAHA HAIDARA qui pense que " la Transition est en train de conduire le Mali vers sa perte". Chouala BAYAHA HAIDARA pense que ces critiques peuvent être des bons conseils pour les militaires car il est temps de mettre fin aux anomalies dans la conduite des affaires. " S'ils avaient su bien faire, ils (militaires) allaient sortir grandis mais, ils n'ont pas su bien faire et puis, ceux qui sont en train de les guider sont connus ... « les mawiyata » sont ceux qui n'ont pas leur place dans l'islam, ce sont des gens qui ont fait de la religion une source d'enrichissement, de grandeur, mais ce sont des gens qui détruisent la religion à travers leurs mauvaises pratiques... ce sont ces genres de leaders religieux qui sont en train de manipuler les militaires. Ils vous (militaires) manipulent comme ils ont fait avec ATT".

Lutte contre le terrorisme : Les FAMA tiennent Boulikessi



Dans la soirée du 4 décembre alors que le camp FAMA de Boulikessi faisait l'objet de tirs de harcèlement, les troupes maliennes ont riposté et fait fuir les GAT. Les Guetteurs aériens tactiques avancés (GATA) ont alors renseigné et coordonné les actions des moyens aériens des FAMA et des chasseurs de la Force Barkhane.

Pour mémoire, depuis le début de l'année, des militaires des FAMA et de Forces armées nigériennes (FAN) sont formés à la fonction de GATA par les militaires français. Leur rôle consiste à assurer le contact entre les troupes au sol et les aéronefs, à leur donner la situation tactique et à les orienter le plus précisément possible sur la position de combat. Ils s'étaient illustrés très récemment en guidant un C130J escorté par Mirage 2000 qui avait largué 16 tonnes de vivres à Farabougou.

Source : Barkhane

Ansongo : La colère monte chez les habitants

Les communes de Ouatagouna, Bourra, Tinhamma et Tessite souffrent du terrorisme depuis trop longtemps, c'est trop. Les écoles sont brûlées, les voitures brûlées, les passagers sont dépouillés, les jeunes sont tabassés, les bétails sont enlevés et ça fait déjà 15 jours plus de réseau (ORANGE et MALITEL). Tout ça, au vu et au su des autorités militaires et administratives d'Ansongo, Gao et Bamako...

NOUS NE MERITONS PAS CE COMLOT

Nous demandons à la présidence de la République, au gouvernement, à Barkhane et à la MINUSMA de réagir.

SOS IR HOTTU, IR NAAJI

COVID-19 : Faisons nôtres les mesures de lutte contre la pandémie



La maladie à coronavirus fait de plus en plus des victimes au Mali. Les mesures de lutte édictées par les plus hautes autorités doivent être respectées à la lettre. A la CANAM, la Direction générale a fait siennes ces mesures. Tout le personnel ainsi que les usagers doivent se plier aux mesures d'hygiène et barrières avant d'accéder dans les différents locaux de la CANAM. Conformément à plusieurs directives des pouvoirs publics, la Direction Générale de la CANAM a, en effet, mis à la disposition de tout le personnel un lot suffisant d'outils de lutte contre la Covid 19. Il est exigé de tout un chacun, à l'entrée de tous les bâtiments de la CANAM, l'utilisation des masques, du gel hydroalcoolique et du contrôle de la température.

Tout comme le personnel, aucun usager ne peut accéder aux bâtiments de la CANAM sans le respect strict des mesures de lutte ainsi édictées. La Direction Générale appelle au respect strict des mesures barrières afin de lutter efficacement contre la maladie à Coronavirus, (Covid 19).

SERCOM/CANAM



**WESTERN
UNION**

WU

MONEY TRANSFER

HOMMAGE



L'Association Alliance pour la Démocratie au Mali - A.DE.MA -

HOMMAGE AU DOYEN MAHAMADOU YACOUBA MAIGA

L'Association ADEMA (Alliance pour la Démocratie au Mali) est en deuil.

Notre Doyen, Mahamadou Yacouba MAIGA 2ème Vice-président du Comité Directeur, membre fondateur de l'association nous a quittés ce samedi 12 décembre 2020, nous laissant dans une profonde tristesse, impuissants face à la volonté divine !

Nous appartenons au Créateur et nous retournerons à Lui ! Loué soit Il !

Nous présentons à sa famille, ses amis, ses camarades, nos condoléances très émues et leur témoignons notre solidarité face à cette douloureuse épreuve.

Le samedi 21 novembre dernier, il était avec nous à la Pyramide du Souvenir à notre atelier sur « Mali : la Nation en question » et comme à son habitude, ponctuel comme une horloge.

La constance de son engagement patriotique a forcé l'admiration des jeunes et moins jeunes et nourrit la motivation de nombre d'entre eux.

Pendant ces longues années de combat partagé, il a séduit ses camarades par sa simplicité et sa très grande modestie au regard de son parcours singulier de syndicaliste et d'homme politique d'envergure ; par son assiduité à toutes les activités de l'Association. Mais également par son empathie naturelle : il avait une attention particulière, un mot gentil, affectueux pour chacune et chacun de ses camarades.

Il nous surprenait par son optimisme à toute épreuve aux moments les plus difficiles, éprouvants pour notre pays et notre peuple. Il ne ratait aucune occasion de nous exhorter à maintenir haut le flambeau du com-

bat pour la sauvegarde et le renforcement de notre démocratie, la défense des idéaux du 26 mars et des valeurs républicaines. Surtout ces dernières années, Il n'a eu de cesse de rappeler aux plus jeunes d'entre nous, qu'ils devaient assumer leur devoir de génération face aux atteintes à notre intégrité territoriale et notre souveraineté nationale.

Très cher Doyen, nous voulons te dire simplement Merci !

Merci d'avoir tant aimé le Mali, de lui avoir donné le meilleur de toi.

Merci de nous avoir tenu la main aux moments les plus pénibles, de doute, de peur même.

Merci pour ta confiance et ton affection.

Oui ! nous témoignons que tu as accompli plus que ta part d'ouvrage et nous prions le Tout Puissant de nous donner la force physique et morale de poursuivre le combat auquel tu as consacré ta vie !

« Ta fille présidente », tous les membres du Comité Directeur, les militants et sympathisants de ton association te garderont éternellement dans leur cœur.

Dors en paix Doyen ! Que le Tout Puissant maître des mondes t'accueille dans son paradis éternel ! Amine !

Bamako le 14 décembre 2020.

P/Le Comité Directeur.

La présidente

Mme SY Kadiatou SOW.

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Démission du DG de l'APEJ : Quand Mohamed Salia transforme son département en officine de promotion des copains-copines



Le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), Yaya Dao, a surpris plus d'un en démissionnant de son poste. **(Lire la lettre de démission en encadré)** S'il ne dit pas clairement les détails des raisons qui l'ont amené à cette décision, les tractations du nouveau ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Mohamed Salia Touré, connu pour être un homme mesquin et un grand abonné des combines de caveaux, y seraient pour beaucoup. On apprend dans les coulisses qu'il veut nommer une de ses copines à la tête de cette Agence. Le démissionnaire évoque un climat délétère qui vise à nuire à sa personne et qui ne le permet pas de travailler efficacement. Il y a un mois, le jeune ministre rendait visite à l'APEJ, mais rien ne présageait qu'il avait une autre idée derrière la tête. L'homme qui disait « **Je mesure tout l'espoir qu'a suscité ma nomination à la tête de ce département et je mesure l'énormité des défis aujourd'hui dans le contexte de crise que notre pays traverse** », et que sa priorité sera beaucoup axée sur la formation des jeunes et sur les renforcements des capacités des jeunes, commence donc à mettre en branle ses plans machiavéliques.

« **Nous avons plus de 790 000 mille jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, ni en situation de formation. C'est un problème de sécurité nationale, c'est une bombe sociale qu'il va falloir chercher à désamorcer et le désamorçage de cette bombe sociale passe nécessairement par**

ce travail que je suis en train de faire pour fixer les priorités... Et nous n'avons pas pour vocation à faire tout, nous avons la vocation aujourd'hui de nous attaquer aux difficultés qui bloquent les performances de ces différentes structures, notamment la question de la rareté des ressources, parce que la taxe sur la formation professionnelle a été suspendue ainsi que la taxe pour l'emploi jeunes... ».

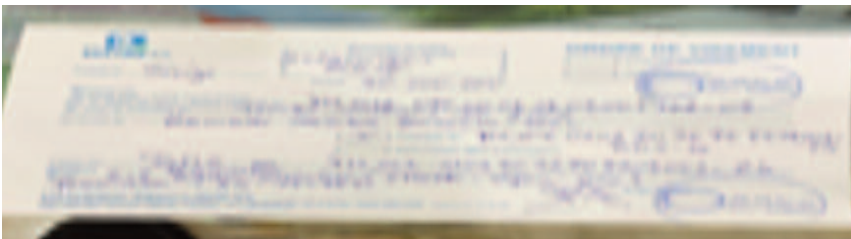
S'attaquer aux difficultés qui bloquent les performances de ces différentes structures, serait donc synonyme pour lui de s'attaquer aux responsables des structures relevant de son département ? Ce qui est sûr, c'est que le Ministère de l'Emploi et de Formation Professionnelle, à travers les structures relevant de ses compétences, est devenu une officine de placement de copains et de copines du ministre, ce jeune homme trop pressé qui s'est brûlé les ailes en trahissant son serment au M5-RFP au profit d'intérêts sordides. Quelle leçon d'intégrité donne-t-il aujourd'hui aux jeunes ? Après le DG de l'APEJ, à qui le prochain tour ? Le pire est que le ministre Mohamed Salia Touré, fait un faux et usage de faux à propos de ses diplômes.

Malikilé reviendra sur ce sujet.

■ Yama DIALLO



Escroquerie à grande échelle : Un cadre de la BIM-Sa sous mandat de dépôt ! Deux ordres de virements de la MINUSMA et de Islamic Relief



Il y a une vingtaine de jours, Hamadi Samba Bocoum emprunte 275 millions de F CFA à un opérateur économique. M. Bocoum avait tissé une relation de confiance en remboursant correctement des précédents prêts dont le montant était entre 40 et 50 millions de F CFA. Pour ce gros morceau, il fait croire à son créancier qu'il a un contrat avec la MINUSMA et Islamic Relief, et qui doivent le payer dans une vingtaine de jours.

Il donne des vrais faux ordres de virements (5 ordres de virement au total de 70 millions, 65 millions, 60 millions, 50 millions et 30 millions de F CFA qui sont de la Banque Atlantique et de la BDM-Sa, devant être tirés à la BMS-SA) portant cachets de la MINUSMA et de Islamic Relief, contre le montant demandé qui lui a été remis par chèque.

A l'arrivée de l'échéance, M. Bocoum accompagné de son grand frère douanier à la retraite se rend au bureau de son créancier. Sans gêne, il lui explique que les 275 millions qu'il lui a empruntés sont "gâtés". Croyant à une blague de mauvais goût. Il lui demande ce qu'il veut

dire exactement. Dans un calme olympien, d'un ton rassurant, Bocoum tente de persuader sa victime que les contrats de la MINUSMA et de Islamic Relief n'étaient pas le vrai mobile, mais qu'il devrait régler un autre problème avec les 275 millions de F CFA.

Sur plainte de sa victime, Bocoum a été arrêté séance tenante par la gendarmerie du Camp I. Sans détour, il a reconnu les faits. Après sa

garde à vue de 72 heures, le banquier indélicat a été placé sous mandat de dépôt le vendredi dernier, par le procureur de la République près le Tribunal de Grande instance de la Commune VI.

Bocoum n'est pas à son coup d'essai. Au moment de sa garde-à-voir, un médecin d'une clinique privée de la place s'est déclaré comme étant une de ses victimes. Il a pris à celui-ci 300 millions de F CFA en montant le même stratagème de faux contrats et ordres de virements bancaires.

Si ce n'est pas ses victimes qui sont au nombre de deux personnes pour le moment, nul ne croirait de prime abord à cette affaire d'escroquerie et d'abus de confiance, parce que Hamadi Samba Bocoum est apparemment à l'abri de tout besoin, eu égard à ses responsabilités de 3e personnalité de la BIM-SA. Il est le responsable des marchés des Maliens de l'extérieur. Selon des indiscrétions, il touche en émoluments 3 millions de F CFA sans compter les primes et avantages dus à la fonction. Il inspire confiance à quiconque le verrait.

Cette histoire d'escroquerie relance le débat sur la responsabilité des cadres et autres agents de banques sur les braquages à main armée contre des clients qui sont soit agressés à deux pattés de leur sortie de banques, soit suivis jusqu'à un coin bien isolé. Beaucoup de nos compatriotes croient aujourd'hui que les bandits qui canardent les citoyens après une opération de retrait en banque sont de mèche avec des agents de banques !

Vrai ou faux, le cas Hamadi Samba Bocoum est sans doute une mauvaise publicité pour les cadres et responsables de banques !

■ Yama DIALLO



Formation en analyse statistique : Les agents de l'ONEF outillés !

Le chef de cabinet du ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, Bassy Diarra, a présidé, le 14 décembre 2020, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation relatif au renforcement de capacités des agents de l'observatoire national de l'emploi et de la formation et de ses structures partenaires en analyse statistique : Estimation de la relation d'Okun.



Cet atelier avait pour objectif de contribuer au développement durable et inclusif à travers le renforcement d'organisations clés pour le développement sectoriel dans les pays bénéficiaires. Cet atelier était animé par N'guessan Coffie François José, maître de conférence à l'université Felix Houphouët-Boigny.

A l'entame de ses propos, le directeur de l'Observatoire de l'emploi et de la formation, Boubacar Diallo, le présent atelier de formation se focalisait sur la relation d'Okun dans le cadre de renforcement de capacité du personnel technique de l'Onef et celui de ses structures partenaires et il vient à point nommé. « Comme vous le savez, il existe un lien étroit entre les politiques macro-économiques et le marché du travail ? Une bonne maîtrise des outils d'analyse statistiques qui caractérisent ce lien permettra aux techniciens de l'Onef

d'évaluer l'impact de ces politiques sur la création d'emplois. Les résultats de ces évaluations permettent d'orienter les décideurs par rapport au choix des politiques et programmes à mettre en œuvre pour lutter contre le chômage des jeunes et le sous-emploi.

L'Observatoire national de l'emploi et de la formation est le principal bénéficiaire direct de ce projet. Il est appuyé dans la mise en œuvre du projet par le CINOP, un cabinet d'appui conseil néerlandais dans le domaine de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle. Pour mener à bien les activités du projet, le CINOP a constitué une équipe d'experts travaillant dans deux structures de recherche importantes basées aux Pays Bas. Il s'agit du Research center for education and labour market (ROA) et l'université de Maastricht. Vue l'importance de la thématique qui sera abordée, l'Onef a jugé opportun d'inviter

ses principales structures partenaires à y prendre part.

Pour le chef de cabinet, Bassy Diarra, l'objectif principal de ce programme est de contribuer au développement durable et inclusif à travers le renforcement d'organisations clés pour le développement sectoriel dans les pays bénéficiaires. Depuis plus trois décennies, les pays en développement et particulièrement le Mali font face à plusieurs défis liés à l'emploi. Il s'agit notamment du chômage de masse des jeunes de moins de 35 ans, du sous-emploi, des mauvaises conditions de travail, de l'augmentation des emplois précaires et des travailleurs pauvres.

Pour faire face à ces nombreux défis, le Mali a adopté en 2015, la politique nationale de l'emploi et son plan d'actions. Cette politique décrit les mécanismes par lesquels, la mise en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles devrait concourir à promouvoir la création d'emplois. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques, l'Etat et ses partenaires ont réalisé plusieurs actions en dépit de la situation sécuritaire de ces dernières années. L'impact réel de ces différentes politiques sur l'emploi demeure méconnu, car très peu d'études pointues ont été réalisées dans notre pays dans ce domaine.

Ainsi, pour combler ce vide, l'Observatoire national de l'emploi et de la formation, conformément à ses missions, a jugé nécessaire de renforcer la capacité de son personnel technique et celui de ses structures partenaires aux méthodes d'analyses statistiques permettant d'évaluer l'impact des politiques économiques.

A en croire le représentant du CINOP, Ouindinda Nikiema, au Mali, il y a inadéquation entre la formation et l'emploi. Par exemple, le pays connaît des taux de chômage élevés pour les sortants du système d'enseignement technique et professionnel et du supérieur. Le plan stratégique 2017-2021 de l'Onef a identifié comme axe stratégique, l'amélioration de la collecte, du traitement et de l'utilisation des stratégies de l'emploi. Un des objectifs spécifiques déclinés sur la base de cet axe stratégique est le suivant : promouvoir une utilisation efficace des stratégies de l'emploi et de la formation.

■ Ibrahim Sanogo

CNT : Disqualifié à revendiquer le statut et les compétences de l'assemblée nationale du Mali



Contrairement à ce que l'on croit, le CNT est tout, sauf l'équivalent institutionnel de l'Assemblée nationale du Mali. Contrairement à ce que l'on croit, les membres du CNT sont tout, sauf des députés ou même des semblants de députés. Les membres du CNT ne peuvent dès lors prétendre aux prérogatives d'élus de la Nation. Le CNT est une institution statutairement décrédibilisée par l'impasse constitutionnelle dans laquelle elle est née et disqualifiée de ce fait à revendiquer le statut et les compétences de l'Assemblée nationale du Mali.

AUCUN LIEN FORMEL DE RATTACHEMENT DU CNT A LA CONSTITUTION DE 92

A la différence du Président et du gouvernement de Transition, le CNT pêche par l'absence de similitude institutionnelle entre la Charte et la Constitution de 92. Cette situation est aggravée par une autre absence qui est celle de toute assimilation formelle du CNT à l'Assemblée nationale. En des termes plus simples, le CNT manque de lien juridique de rattachement à la Constitution de 92. D'UNE PART, la Constitution de 92 dispose en son article 59 que « le Parlement comprend une chambre unique appelée Assemblée nationale ». Il n'existe pas dans la Constitution de 92, une institution dénommée « organe législatif » ou « Conseil National de Transition ». D'AUTRE PART, dans aucun article de la Charte, il n'est dit que le CNT fait office d'Assemblée

nationale. La Charte dispose simplement à l'alinéa 1er de son article 13 que le CNT est « l'organe législatif de la Transition ». Elle ne parle ni d'Assemblée nationale, ni de Parlement. Elle se contente simplement du terme générique « d'organe législatif » qui ne renvoie aucunement à l'Assemblée nationale dans son statut et ses prérogatives constitutionnelles. Autant le CNT est inconnu de la Constitution de 92, autant l'Assemblée nationale est inconnue de la Charte de la Transition. Il en résulte naturellement que le CNT n'a d'existence juridique qu'au seul regard de la Charte de la Transition.

CE QUE LA CHARTE ASSIGNE AU CNT

Certes, il est stipulé à son article 13 qu'il « exerce les prérogatives définies par la présente Charte et la Constitution du 25 février 1992 ». Se fonder sur le fait que le Conseil national de Transition est « l'organe législatif de la Transition » pour en déduire qu'il exerce « les prérogatives définies par la Constitution » ne veut absolument rien dire pour les raisons évoquées plus haut. Surtout, cela ne peut autoriser à doter le CNT du statut et des compétences de l'Assemblée nationale du Mali. Le CNT est constitutionnellement habilité à exercer uniquement « les prérogatives définies par la présente Charte ». N'étant pas reconnu par la Constitution de 92 et ne pouvant se prévaloir d'aucun lien juridique formel avec cette dernière qui serait susceptible de l'assimiler à l'Assemblée nationale, il ne peut exercer de

prérogatives" définies par la Constitution du 25 février 1992 ". Par conséquent, en termes de prérogatives du CNT, on ne pourrait citer que trois (03) petits articles sur les 26 que la Charte totalise : l'adoption de son Règlement intérieur et du Plan d'actions de la Feuille de route de la Transition (article 15) ; la mission de veille à l'orientation, au contrôle et au suivi-évaluation de la feuille de route de la Transition (article 16) ; l'initiative de la révision de la Charte et l'adoption de la révision (article 21).

Ces prérogatives mises en relation avec les missions de la Transition qui sont égrenées à l'article 2 de la Charte, attestent éloquemment de la stricte limitation du pouvoir législatif soi-disant détenu par le CNT. D'aucuns pourraient rétorquer en opposant la Feuille de route de la Transition pleine à craquer de ses chimériques réformes législatives. La vérité est que la Feuille de route de la Transition a beau être issue des simulacres de Concertations nationales, elle n'en est pas moins un simple programme de gouvernement que le CNT devra adopter. Un programme de gouvernement n'est pas un article de la Charte ni de la Constitution de 92.

La Feuille de route a beau suggérer quelques réformes législatives voire de nature constitutionnelle, celles-ci ne peuvent se faire que dans le cadre des prérogatives assignées au CNT par la Charte. Or, il ressort de ces pouvoirs que la seule loi dont il est question dans la Charte relativement à son « organe législatif » du CNT, demeure la loi d'amnistie de blanchiment du coup d'Etat perpétré par le CNSP. Ce qui, encore une fois nous renvoie à la case départ de l'incompétence du CNT à légiférer comme l'Assemblée nationale du Mali. Les domaines de compétence du CNT ne peuvent s'étendre au-delà du cadre constitutionnel fixé par les seuls articles de la Charte de la Transition.

LA MEMOIRE COURTE ?

Les Maliens auraient-ils la mémoire courte ? Ou alors seraient-ils dans l'incapacité de tirer

les enseignements de l'histoire politique récente du pays ? Voudrait-on nous faire croire que les violations de la Constitution et des lois perpétrées sous IBK y compris par la Cour constitutionnelle, n'auraient pas pu également se justifier du point de vue de son régime ? Il existe toujours mille raisons de violer la Constitutions et les lois d'une République.

C'est bien la raison pour laquelle il faut au contraire s'attarder sur les questions de forme et de procédure. Il ne peut être indécent, sur le plan politique et institutionnel, de parler de légalité en période de Transition. Surtout, le respect du droit constitutionnel en Transition ne peut être constitutif d'acte d'immoralité !

Sinon, pourquoi a-t-on gaspillé nos maigres ressources publiques dans la fabrication d'une Constitution de Transition dénommée Charte ? Pourquoi avoir décrété que la Constitution de 92 reste en vigueur ? Pourquoi l'argent public est-il jusqu'à ce jour dilapidé dans la prise en charge d'experts juridiques qui gravitent autour des autorités de la Transition ? Pourquoi le Règlement intérieur du CNT est-il transmis à la Cour constitutionnelle ?

Pourquoi enfin, ce que tous ont décrié sous IBK, serait-il subitement compréhensible et toléré, voire justifié aujourd'hui, sous le fallacieux prétexte comme quoi nous serions en Transition ? Il est dangereux de distiller dans l'opinion qu'un régime de Transition est illégal par définition. Une telle posture véhicule insidieusement l'idée que les autorités de Transition ne seraient tenues par aucune règle de droit. Elles seraient ainsi fondées à s'asseoir sur leur propre Charte octroyée aux Maliens et sur les décrets qu'elles édictent elles-mêmes ?

Une Transition se définit au contraire comme un processus de renouvellement de contrat social dans un pays donné, et surtout de reconstruction de l'État de droit. L'État de droit ne peut se reconstruire dans le mépris de la légalité. Il est illusoire de prétendre reconstruire une démocratie en se dédouanant du respect du droit.

Dr Brahim FOMBA Enseignant Chercheur Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)

3^{ème} congrès du parti YELEMA : Mara part, Dr Youssouf DIAWARA s'installe



Le parti YELEMA a tenu ce week-end son 3^{ème} congrès ordinaire au CICB sous la présidence de Moussa Mara. Occasion saisie par ce dernier pour faire observer une minute de silence en la mémoire tous ceux qui sont tombés ces dernières années pour la cause du Mali, du fait de la crise, en défendant l'idéal de paix et de justice du parti YELEMA, en la mémoire des deux anciens Présidents de la République, Moussa TRAORE et Amadou Toumani TOURE, et en celles des victimes de la pandémie COVID-19, des élus, responsables, militants et sympathisants du parti rappelés à Dieu.

Actualité oblige, le Coronavirus s'est invité dans les débats qui auront vu Moussa Mara faire un vibrant plaidoyer dans le cadre de la lutte contre cette pandémie qui a touché presque 6000 personnes dans notre pays et qui reste encore un sujet de préoccupation nationale, avec une augmentation importante de

nouveaux cas ces derniers jours. « Le coronavirus est une réalité, il a mis à genoux la planète entière et est à la base de la plus grande crise économique que l'humanité a eu à affronter depuis un siècle, les pays les plus puissants du Monde ont du mal à le gérer et les vaccins annoncés mettront beaucoup de temps avant d'arriver chez nous. La seule solution pour nous est de nous protéger. Chers amis Protégez-vous ! Protégez-vous et protégez-vous ! », dira-t-il à l'assistance.

Pour ce qui concerne la Transition en cours dans notre pays que Mara trouve comme « une chance pour un nouveau départ », il prône l'unité comme seule issue possible. « Il faut que nous arrivions à saisir cette chance et à accompagner utilement les autorités actuelles vers cela ». Pour Mara, il est indispensable que l'ensemble des forces politiques et de la société civile adoptent des attitudes constructives vis-à-vis de la transition : encourage-

ment à la neutralité de la transition, désintéressement et engagement à aider sans être membre des organes de transition, sans sacrifice et donc abandon des revendications et autres réclamations de droits... « En contrepartie de cela, les autorités de la transition doivent s'engager vers une plus grande concertation avec les forces vives, la prise de décisions rapides de réduction significative du train de vie de l'Etat, une plus grande transparence dans les nominations et les passations de marchés publics avec l'ambition de rassurer tout le monde sur leur détermination à être exemplaires, à préserver les maigres moyens de l'Etat et à être uniquement focalisés sur les intérêts du pays et la véritable refondation de l'Etat malien », a-t-il indiqué.

Et d'expliquer comme cette refondation doit s'opérer : « Il nous faut réaliser le sursaut nécessaire pour aller vers le nouveau Mali que tout le monde clame et qui sera le Mali du vrai changement ; ce vrai changement se traduira par certaines caractéristiques : Des leaders esclaves des Maliens, qui soient exemplaires et entièrement dédiés à rendre la vie de nos compatriotes meilleure ; Une administration et des services publics qui servent les usagers

et qui sont animés principalement de l'esprit de servir et de contenter les usagers plutôt que de leur tomber dessus ; L'équité entre les Maliens et l'égalité des chances pour tous, assurée principalement par une justice efficace, transparente et indépendante. Permettre à notre pays d'atteindre ces trois résultats majeurs prendra du temps. La Transition ne peut le réaliser, elle peut toutefois ouvrir des pistes et revoir les textes permettant d'aller dans cette direction. Seul un pouvoir légitime, fort, visionnaire et totalement honnête peut mettre le Mali sur les rails menant à ces résultats ». Pour ce qui est du congrès lui-même, plusieurs points étaient à l'ordre du jour, dont entre autres la modification des textes du parti à la lumière de son fonctionnement ces dernières années, des nouvelles orientations et innovations importantes, la création de l'école du parti, la mise en place d'une fondation YELEMA de soutien au changement, la clarification de certaines situations relatives aux mandats des responsables, la mise en place d'une équipe dynamique pour faire prendre à YELEMA le virage vers le parti de la gestion du pouvoir, l'essence de sa création. Dans cette perspective, le parti doit renforcer son ancrage

local et s'affirmer comme un acteur de l'amélioration des conditions de vie des Maliens dans les communes, les régions et partout ailleurs.

Enfin, à l'issue des travaux, un nouveau Comité Exécutif Central a été mis en place, il est piloté par le Dr Youssouf Diawara. De par cette alternance au sommet, Moussa Mara donne une très belle leçon de démocratie aux dirigeants politiques de notre pays. C'est la preuve qu'il n'y a pas d'homme irremplaçable et encore moins indispensable, que les hommes passent, les principes restent ! La nouvelle équipe a la charge de conduire la destinée du parti pour les trois prochaines années à venir. A YELEMA, on reste convaincu que les performances aux élections passées de 2018 et de 2020 doivent encourager à transformer le rêve à la réalité lors prochaines élections municipales, locales, régionales, présidentielles et législatives. « Nous devons nous battre pour gagner cette fois, dix ans après sa création. Le parti YELEMA, avec des partis amis, est désormais prêt pour Gouverner le Mali » !

■ Yama DIALLO



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Parc des SOFAS à Dogodouma : La ministre Konaré ressuscite l'espoir de sa réhabilitation

Depuis sa nomination au département de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, le travail de la ministre Konaré n'est pas de tout repos. Son combat contre l'oubli de la Culture malienne l'a conduite, ce vendredi 11 décembre 2020, au Parc des Sofas à Dogodouman, dans le Cercle de Kati. Tout un symbole de la résistance de l'armée de Samory Touré à la pénétration coloniale.

Réalisé en 2001 par le Président Alpha Oumar Konaré sur les rives du Woyowayanko, la ministre Kadiatou Konaré chemine dans la même voie pour sauver le Parc des Sofas de l'oubli et de l'usure du temps. Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi des activités du programme de protection et de promotion des parcs publics et monuments, sites historiques, touristiques et les lieux de mémoire.

L'objectif de cette initiative était de faire l'état des lieux du Parc pour renforcer sa protection en menant une vaste campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit des autorités communales et des populations locales.

L'état du Parc

Malgré l'inscription du Parc des Sofas à l'inventaire par Décision N° 0444/MC - SG du 07 mai 2001 et son classement dans le patrimoine culturel national par Décret N°2012-118/P-RM du 24 février 2012, il fait face à moult menaces. A son arrivée, de prime abord, la patronne du département a constaté l'état de dégradation avancé du Parc.

Au nombre des menaces, il faut retenir surtout l'érosion des berges du marigot, l'endommagement de la clôture du Parc, l'absence des portes et fenêtres, le passage des véhicules, les constructions anarchiques, la présence des tas d'ordures, d'un parc à bétail avec des animaux, des graffitis sur les murs, des champs de cultures. A celles-ci s'ajoutent l'absence de gardien pour le site, des fissures sur la statue géante du guerrier qui symbolise Kèmè Birama, le chef de guerre et frère de Samory, l'absence de panneaux signalétiques.

Visite du Parc et perspectives

Le Maire et le chef de village ont, au nom de tout Dogodouma, remercié la ministre de sa présence pour voir l'état du site. Selon le maire, cette visite de l'état des lieux était très attendue par les populations de sa commune. Ce fut ensuite la visite du Champ de bataille par la ministre en compagnie des autorités



communales et villageoises. Le Parc des Sofas étant un véritable site historique, culturel, architectural, un monument énorme qu'il faut entretenir et promouvoir, la ministre Konaré a informé les autorités villageoises et communales de la tenue d'une véritable séance de travail pour sa protection et sa promotion. Elle n'a pas manqué de saluer la population de Dogodouman de sa disponibilité, l'accueil chaleureux, son accompagnement et des

échanges fructueux qui ont couronné la visite. Pour rappel, la bataille de Woyowayanko a eu lieu du 1er au 12 avril 1883. Le site couvre environ une superficie de 15 hectares. Au regard de l'importance de cette visite, la ministre et sa délégation ont été bien accueillies par les autorités administratives et coutumières de la commune.

Youssouf Z KEITA

Drame post-mortem : Deux familles, deux décès et trois enterrements

Deux familles, deux décès et trois enterrements. Le même jour et dans le même cimetière. Une confusion affligeante à l'origine. Et un mort enterré deux fois le même jour ! Incroyable mais vrai.

L'ahurissant et rocambolesque événement a eu lieu avant-hier dimanche 14 décembre 2020 au quartier de Bamakocoura, commune III du District de Bamako. Où deux morts ont été enterrés trois fois le même jour.

Les deux cadavres étaient déposés à la morgue de l'Odontostomatologie. La première famille, grande par la taille de ses membres mais petite par son irresponsabilité, comme on va le voir, est venue chercher son mort pour aller l'enterrer à 10 heures. Mais, elle a emporté un autre corps ; celui de la deuxième famille pour aller l'enterrer.

Cette confusion a été possible par le fait que famille 1 avait payé les laveurs de corps pour faire la dernière toilette de leur mort et le mettre dans ses derniers habits, le linceul. Mais, ni ses frères et ni les enfants de la famille n'ont été jeté un dernier coup d'œil de reconnaissance sur le corps de leur parent décédé.

Jusqu'à l'enterrement.

C'est par la suite que la famille 2 est venue chercher le corps de leur défunt parent. Malheureusement, ils se sont aperçus que c'était un autre corps qui était déposé à sa place. Ils ont soulevé le problème auprès des responsables de l'Odontostomatologie pour se plaindre avec véhémence.

Après une courte enquête, ces responsables se sont aperçus que le corps avait été emporté par la famille 1. On se connaît tous dans les vieux quartiers de Bamako. La famille lésée se rendra alors dans la famille qui a eu un comportement léger pour poser le problème. C'est là-bas que les membres de la famille 1 s'aperçurent que, parmi eux, personne n'avait été reconnaître le corps. Ce sont les laveurs de corps qui ont été payés par la famille qui s'en sont occupés et qui ont tout fait. Seuls La famille est allée récupérer un corps et l'ont enterré sans vérification. Le nœud du pro-

blème était défait. Mais, la question qui était posée était alors de savoir que faire maintenant ? L'épouse du défunt de la famille 2 fut catégorique : elle tient à ce que son mari soit dignement enterré par sa famille comme il faut. Mais, comment faire ça ?

Elle exigea que le corps de son mari soit rendu, lavé de nouveau et être mis dans un nouveau linceul pour être enterré de nouveau. Par sa famille cette fois-ci. Il fallait donc le déterrer. Sa position est restée inflexible malgré les conciliabules. Elle la justifia comme suit : « mon mari est allé au pèlerinage à la Mecque. Il est revenu avec son linceul pour être enterré dedans le moment venu ». C'est-à-dire à sa mort.

Cela avait été sa recommandation et la volonté d'un mort est sacrée. Et son épouse tenait à ce que cette volonté de son défunt mari soit respectée. L'on déterra alors son corps pour le rendre à sa famille pour tout reprendre à zéro. Les voisins du quartier de Bamakocoura, depuis, ne tarissent pas de commentaires réprobateurs sur le comportement de la famille 1 qui est allée récupérer un corps pour l'enterrer sans qu'aucun de ses membres ne vérifie. Et ce, de A à Z.

Triste histoire qui a une morale : toujours vérifier un corps avant de l'enterrer. C'est basique.

■ Amadou TALL



Algérie : Première apparition publique du président Tebboune depuis près de deux mois

Pour la première fois depuis près de deux mois, le président algérien Abdelmadjid Tebboune est apparu dimanche à la télévision publique, expliquant être "en convalescence" pendant encore deux ou trois semaines.



Quelques mots rassurants après des mois de silence. Le président algérien Abdelmadjid Tebboune est apparu, dimanche 13 décembre, à la télévision publique pour la première fois depuis près de deux mois, et six semaines après son hospitalisation en Allemagne pour être soigné du Covid-19.

"Je suis en convalescence. Cela va prendre encore deux ou trois semaines pour que je reprenne mes forces physiques", a déclaré le président âgé de 75 ans, visiblement amaigri, dans un "discours au peuple" prononcé au lendemain du premier anniversaire de sa victoire électorale.

"Le président algérien a confirmé qu'il était en train de se rétablir après sa contamination au Covid-19"

Alors que son absence prolongée avait alimenté rumeurs et désinformation, le chef de l'État a promis d'être de retour parmi les Algériens "dans les plus brefs délais", dans ce discours sur son compte Twitter relayé par la télévision publique.

La dernière apparition publique d'Abdelmadjid Tebboune remontait au 15 octobre, lorsqu'il avait rencontré le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Depuis son hospitalisation en Allemagne, les autorités algériennes avaient annoncé plusieurs fois

le retour "prochain" du président au pays.

Incarnation d'un pays dans l'impasse Dès le 24 octobre, le président, grand fumeur, s'était mis volontairement à l'isolement après avoir été en contact avec des responsables contaminés par le coronavirus. Il avait ensuite été admis le 28 octobre dans "l'un des plus grands établissements spécialisés" d'Allemagne après avoir contracté le virus.

Arrivé au pouvoir le 12 décembre 2019 avec des velléités réformatrices, Abdelmadjid Tebboune incarne aujourd'hui un pays dans l'impasse et des institutions bloquées. Comme un retour vers le passé, après les espoirs du mouvement de contestation ("Hirak").

L'absence du chef de l'État a replongé l'Algérie dans les affaires humiliantes de la fin du règne de son prédécesseur Abdelaziz Bouteflika. Frappé par un AVC en 2013, ce dernier avait continué, impotent et aphasique, à assumer la charge présidentielle avant d'être chassé du pouvoir en avril 2019 par le Hirak.

L'incertitude politique avait poussé certaines voix à réclamer l'application de l'article 102 de la Constitution, relatif à la vacance du pouvoir, afin d'éviter une crise institutionnelle. En cas de maladie ou de démission du président, il revient au Conseil constitutionnel de constater l'état d'empêchement du chef de l'État.

C'est le président par intérim du Sénat, en

l'occurrence Salah Goudjil, un ancien combattant de la guerre d'indépendance âgé de 89 ans, qui assure l'intérim pendant une période maximale de 90 jours, en attendant l'élection d'un nouveau président. Pilier du régime, l'armée reste elle la grande muette.

Un manque de légitimité Officiellement, Abdelmadjid Tebboune tient toujours les rênes de l'État. Mais ce dernier n'a pu exercer aucune de ses prérogatives depuis près de deux mois : il n'a pas promulgué la nouvelle Constitution – projet phare de son programme électoral –, ni signé la loi de finances 2021.

Élu lors d'un scrutin largement boudé par la population et de ce fait souffrant d'un manque de légitimité, il avait d'abord tendu la main au "Hirak béni", mouvement antirégime suspendu en raison de l'épidémie de Covid-19. Il avait aussi promis de bâtir une économie "forte et diversifiée" à même de réduire l'hyperdépendance de l'Algérie aux hydrocarbures. Un an après la présidentielle, force est de constater que des militants du Hirak, des opposants politiques, des journalistes et des blogueurs proches de la contestation sont toujours la cible de poursuites judiciaires, quand ils ne sont pas emprisonnés.

Source : France24 Avec AFP

Côte d'Ivoire : Henri Konan Bédié annonce la fin du CNT et appelle à un dialogue national

Henri Konan Bédié recevait, ce mercredi 9 décembre, les partis et plates-formes d'opposition. Près d'un mois après la rencontre Ouattara-Bédié à l'hôtel du Golf à Abidjan, destinée à faire baisser la tension politique, l'opposition réclame un autre format de discussions : un dialogue national réunissant les forces vives de la nation.



Henri Konan Bédié entend passer à l'étape suivante en invitant à la table du dialogue le reste de l'opposition ainsi que les forces vives et des facilitateurs « crédibles ».

« Ce nouveau cadre de dialogue, qui verra la participation de toutes les forces vives de la nation et qui sera encadré par des organisations internationales crédibles spécialisées en la matière, dont l'ONU, ou tout simplement par des personnalités indépendantes choisies parmi nous. Ce cadre remplace évidemment le Conseil national de transition (CNT) que l'opposition ivoirienne avait initialement proposée. »

Je propose dès maintenant et urgemment, en accord avec toute l'opposition, l'organisation d'un dialogue national en lieu et place du tête-à-tête Bédié-Ouattara.

L'appel au dialogue national d'Henri Konan Bédié

L'opposition enterre donc le CNT, mais conserve la plupart de ses revendications. Elle en ajoute même une de taille, à savoir l'élaboration d'une nouvelle Constitution « consensuelle ». Enterrée aussi la désobéissance civile. « La lutte privilégiera désormais les marches et les autres formes démocratiques de la contestation propres à une opposition responsable et constructive », a déclaré Henri

Konan Bédié.

« J'invite chaque Ivoirien dans chaque village, dans chaque ville à une grande marche pour le dialogue et la paix dont la date sera fixée dans les jours prochains. À cet effet, j'appelle les forces républicaines à encadrer pacifiquement cette grande marche. »

Le doyen de l'opposition pose aussi comme condition au dialogue national la libération immédiate des personnes arrêtées ces derniers mois.

Source : RFI



Foot africain : Une Assemblée générale de la CAF avec l'ombre d'Ahmad

La Confédération africaine de football (CAF) a tenu une Assemblée générale (AG) ce 11 décembre 2020 marquée par l'absence de son président Ahmad, suspendu pour 5 ans par la FIFA, et la nomination de son ex-patron, Issa Hayatou, au poste honorifique de « président d'honneur » de l'institution. Une AG où il a également été question de la santé financière de la CAF.

La Confédération africaine de football (CAF) a clos une année 2020 exceptionnellement difficile, ce 11 décembre, à l'occasion de son Assemblée générale (AG) ordinaire. Une AG forcément marquée par l'absence du patron du foot africain, Ahmad, récemment suspendu pour cinq ans par le Comité d'éthique de la Fédération internationale de football (FIFA).

Une FIFA dont le président Gianni Infantino – lui-même en proie à la justice en Suisse – a prononcé le discours inaugural en anglais. « Je ne peux évidemment pas ne pas mentionner

le président Ahmad, a-t-il débuté. Il est clair que d'un point de vue personnel, ce qu'il s'est passé, comme pour beaucoup d'entre vous, m'a rendu très triste. Nous devons respecter les décisions des organes indépendants ».

Des propos liminaires consensuels, suivis par ceux de Constant Omari. Le premier vice-président de la CAF, désigné patron par intérim durant cette crise, a également évoqué le Malgache, en préambule de l'AG. « Il y a l'empêchement de notre frère et ami, le Président Ahmad élu et qui désormais a engagé une lutte pour sa dignité et pour faire valoir ses droits

», a souligné le Congolais, qui fait référence à un appel déposé auprès du Tribunal arbitral du sport contre la sanction prononcée par la FIFA.

L'étonnant « discours » d'Ahmad

Situation surprenante, au moment même où la famille du foot africain est réunie « virtuellement » (à cause du Covid-19), le discours qu'Ahmad souhaitait prononcer devant cette même AG circule entre journalistes. Ahmad y critique de manière à peine voilée l'attitude de la FIFA. Celle-ci n'aurait pas accepté qu'un audit mené par la Sénégalaise Fatma Samoura au Caire ait pris fin en février sur décision du Comité exécutif de la CAF. « Certains préfèrent garder l'Afrique petite et craintive, est-il écrit dans ce projet de discours. Face à notre choix souverain, nos opposants ont pris parti de plonger la Confédération dans un tumulte politique inimaginable ».

Au sujet de sa candidature à un deuxième mandat, Ahmad y conclut : « Lorsque 46 présidents de fédérations [...] m'ont appelé à me présenter pour un second mandat, nous avons donné l'image d'une Afrique unie. [...] Pourtant, vos voix, vos expertises, celles de ceux

qui m'ont soutenu comme des autres, ont été bafouées. Que vous soyez pour ou contre ma candidature, au travers de cette ingérence dont nous sommes victimes, c'est notre principe démocratique qui a été nié. »

La symbolique et honorifique distinction d'Issa Hayatou

Deuxième ironie du jour, l'AG a avalisé peu après la désignation de l'ancien rival d'Ahmad, Issa Hayatou, patron de la CAF de 1988 à 2017, à un poste de président d'honneur. Un projet qui date certes de plusieurs mois, mais dont la validation intervient à un moment étrange. Cette distinction honorifique fera l'objet d'une cérémonie le 15 janvier 2021, avant le coup d'envoi du Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2020) au Cameroun. « Il est tout à fait normal que la CAF lui soit reconnaissante pour toute son œuvre », a justifié Constant Omari, au sujet de son ancien mentor. Le Congolais s'est voulu humble alors que son bateau tangué : « La CAF a été soumise bien des fois à des reproches et des critiques in-

justes mais que nous pouvons comprendre car malgré les efforts, malgré la vigilance accrue, qui peut dire que l'on peut être exemplaires ou irréprochables. »

Une situation financière tendue

La santé financière de la CAF est par exemple loin d'être rose. Une quinzaine de minutes a été consacrée à l'approbation des comptes pour l'exercice 2018-2019 et à celle du budget pour la période 2020-2021. La CAF aurait ainsi généré 115 millions de dollars de recettes durant l'exercice fiscal 2018-2019 et aurait dépensé à peine moins. « Cela conduit à finir l'année avec un résultat opérationnel à l'équilibre, qui a dégagé un revenu de près d'un million de dollars », a indiqué le chef de l'administration (Secrétaire général) de la CAF, Abdelmounaïm Bah. Le budget prévisionnel en revanche prévoit un déficit de 13,6 millions de dollars. Ce qui, au vu du contexte sanitaire mondial et du report de plusieurs compétitions (dont la CAN 2021), se comprend. Mais le président de la Commis-

sion des finances de la CAF, Fouzi Lekjaa, a à nouveau pointé du doigt un mal plus profond. « Les finances de la CAF s'inscrivent dans un déficit structurel, a tenu à rappeler le patron du foot marocain. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation des charges et des distributions. Quand on décide d'augmenter la distribution à chaque fédération à hauteur de 200.000 dollars, quand on décide d'augmenter les prize money aux clubs et aux fédérations à l'occasion des différentes compétitions, quand on décide d'augmenter le nombre d'équipes nationales participant aux tournois de jeunes, évidemment l'impact augmente ». Fouzi Lekjaa invite donc à trouver des solutions pour sortir la CAF de l'ornière : « Je pense qu'il est grand temps, et ça devient même un impératif, de revoir notre process footballistique pour qu'on puisse dégager suffisamment de ressources pour permettre à la CAF non seulement de survivre [...] mais aussi de dégager des marges pour les investir dans le développement du football. »

David Kalfa

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Bélier (21 mars - 19 avril)

Les discussions avec vos collaborateurs ralentissent votre activité. Fixez des limites. Cette situation pourrait vous pénaliser. Les conditions de travail ne sont pas les meilleures. Saturne en Capricorne vous fatigue. Vos tâches sont répétitives !

Ce sont encore les coups de tête qui dominent la trésorerie. Ils sont nombreux et sur des petits articles. Les frais peuvent commencer à grimper. Il est indispensable de freiner ces dépenses répétées. Des regrets sont possibles sur un achat important.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Une nouvelle organisation dans votre activité vous demandera plus de travail que d'habitude. Vous devrez reprendre certains dossiers, vous adapter à des outils différents. Ce défi vous stimulera, car vous y verrez l'occasion de démontrer vos compétences.

Vous râlerez, car l'argent que l'on vous doit, malgré les promesses, ne sera toujours pas sur votre compte. Vous aurez beau envoyer un message de rappel, en y mettant les formes, vous n'aurez aucune réponse, ce qui vous plongera dans l'inquiétude.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous faites face à une concurrence assez rude, mais cher natif, il vous en faut plus pour vous effrayer. Cependant, méfiez-vous des coups bas ou des rumeurs que l'on colporte dans votre dos. Ne prêtez pas attention aux jaloux, parce que oui, il y en a.

Côté finances, vous devriez faire chauffer la carte de crédit aujourd'hui. Dépenses pour les enfants, frais scolaires ou dépenses pour des loisirs, il y a des sorties d'argent et vous pensez au pire. Dès ce soir, vous mettez votre nez dans vos comptes.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans votre travail, vous vous sentez plus posé, plus réfléchi. Saturne vous amène une maîtrise de vous-même bien appréciable. Vous ressentez de la persévérance et de la détermination, deux qualités indispensables à toute réussite professionnelle.

Des questions d'argent pourraient venir contrarier votre relation si vous êtes en couple, avec peut-être des disputes. D'une manière générale, vos finances vous procurent quelques soucis aujourd'hui. Des événements imprévus risquent d'en être la cause.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les activités sont enrichissantes. Un projet peut être lancé. Il peut demander de communiquer. Prendre la parole dans une réunion est possible. Lancez-vous, prenez la parole. Vos idées peuvent être très intéressantes ! Votre créativité est la bienvenue.

Privilégiez les tarifs bas ou les soldes. Vous vivez au-dessus de vos moyens. Cette situation pourrait ne pas durer. Votre compte ne tarde pas à être dans le rouge. Le hasard risque de s'en mêler. Les paiements importants peuvent tomber tous à la fois.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Toutes en Capricorne, un signe ami et super bossueur, cinq planètes seront alliées à 100 %. Actif dans votre activité professionnelle, vous serez aussi connecté aux bonnes personnes. Positif, vous marquerez des points, ce qui favorisera votre avancée.

Ce serait mal vous connaître que d'imaginer que Mars vous fera oublier la prudence la plus élémentaire en matière de finances. Bien au contraire, cette planète vous motivera pour voir loin, anticiper et vous garder de dépenses inutiles et fastueuses.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Un bon relationnel c'est une valeur ajoutée à votre savoir-faire et à votre professionnalisme. Ne vous privez pas, vous avez des compétences, faites-les valoir. Ce n'est pas prétentieux de votre part cher Balance, vous avez du potentiel. Mieux vaut que vous fassiez des placements sûrs qu'oser faire des paris risqués ou perdus d'avance. D'autant plus qu'aujourd'hui, vous accueillez une bonne nouvelle, une belle rentrée d'argent vous permet de faire de nouveaux projets d'avenir.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les relations professionnelles risquent d'être un peu perturbées, à cause du mauvais transit de votre Lune. Une incompatibilité d'humeur pourrait même se faire sentir avec certains de vos collègues, ne provoquez pas trop de discussions aujourd'hui !

Toutes ces planètes dans le signe du Capricorne vous amènent une maîtrise parfaite de vos actes, et cela dans plusieurs domaines de votre vie. Les finances en font partie, et votre détermination du moment n'a d'égale que votre clairvoyance.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les tâches sont menées dans une atmosphère spéciale. Vous réalisez que la désorganisation est pénalisante. L'activité se déroule dans une ambiance décousue. Il y a peu de communication avec vos collègues. La fatigue peut s'accumuler avec le stress.

Vous ne songez pas spécialement à l'argent. Vous n'en manquez pas et de toute façon, vous le dépensez rapidement. Faire plaisir à vos proches est votre péché mignon ! Des articles de voyage peuvent vous plaire. Il y a peu de stress face à ces dépenses !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Saturne aura pour vous des recommandations professionnelles bien précises et vous n'aurez pas de temps à perdre dès ce début de semaine. Vous continuerez à progresser, à bétonner votre expérience, donc à bosser dur pour montrer ce que vous vaudrez.

Vos finances seront à la une avec un point précis à faire sur votre situation et les moyens dont vous disposerez. Vous examinerez vos factures, vos crédits, vos abonnements, tout devra être passé au crible et ajusté, afin de ne pas être pris au dépourvu.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Il y a de véritables enjeux professionnels, vous devrez réfléchir rapidement, mais surtout très efficacement. Cher natif, les planètes vous conseillent, pour chaque situation d'adopter le bon réflexe. Ne restez pas les bras croisés, agissez !

Lorsque vous devez payer certaines dépenses, vous pensez systématiquement à votre compte bancaire et ça vous donne quelques frissons. C'est pourquoi, prenez le temps de faire vos comptes, ça vous évitera une catastrophe. Vous êtes averti.



Poisson (19 février - 21 mars)

Votre travail est toujours bien favorisé par ce superbe stellium, qui influe sur votre personnalité. Votre persévérance et votre détermination vous aident dans votre volonté de réussite, et vous parvenez à un résultat au-delà de vos espérances !

Vous êtes dynamique aujourd'hui et vos réactions sont vives, mais toujours excellentes. Cela vous permet de rebondir rapidement concernant l'état de vos finances, qui pourraient laisser à désirer. Vous avez un peu exagéré les dépenses ces derniers temps.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous